



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des  
territoires et de la mer**

Service de l'Environnement  
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Arras, le **17 MARS 2021**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES  
EAUX DE LA LYS**

**Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2015 modifié portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lys ;

**Vu** l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie 2016-2021 ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral du 29 mai 2005 définissant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lys et en confiant le suivi de la procédure au Préfet du Pas-de-Calais ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2020-10-19 du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Alain CASTANIER, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

**Vu** la création de l'Office Français de la Biodiversité au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Vu** les délibérations reçues suite aux élections municipales ;

**Considérant** que suite à la désignation des représentants des collectivités et de leurs groupements, il est nécessaire de mettre à jour la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lys;

**Sur** proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

### **Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lys est modifiée comme suit :

**Membres nommés par l'Association des Maires du Nord :**

- M. Claude MARCINKOWSKI remplacé par M. Joël DUYCK
- M. Michel LANOO remplacé par M. Alain BEZIRARD
- M. Joël DEVOS
- M. Jérôme DARQUES

**Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais :**

- M. Jean-Claude DISSAUX
- M. Franck HANNEBICQUE
- M. Hervé DUPONT
- M. Dominique DELECOURT
- M. René HOCQ
- M. Bernard CROHEM remplacé par M. Joël ROLIN
- M. Jean-Marie OLIVIER remplacé par M. Pierre GUILLEMANT
- M. Pascal BAROIS remplacé par M. DENIS PREVOST
- M. Marcel COFFRE remplacé par M. Jean-Michel DESSE
- M. Daniel FRANCOIS remplacé par M. Michel DOUTRIAUX

**Syndicat Mixte pour le SAGE de la Lys :**

- M. Jacques SWITALSKI
- M. Étienne BAJEUX remplacé par M. Pierre SENECHAL
- M. Jean-Pierre BLANCART remplacé par M. Philippe SCAILLIEREZ
- M. Bernard BLONDEL remplacé par M. Gérard OGIEZ
- M. Christian MILLE remplacé par M. Jean-Jacques DEWYNTER

– M. Jacques NAPIERAJ remplacé par M. Jean-Philippe BOONAERT

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale :**

– M. Guy HILMOINE remplacé par M. Didier BEE

La composition consolidée de la CLE est annexée au présent arrêté.

**Article 2 :** Le mandat des membres désignés suite aux élections municipales, court jusqu'au 17 juillet 2021 terme du mandat de la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2015.

Les représentants cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs des Préfectures du Pas-de-Calais et du Nord, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Pas-de-Calais et du Nord et mis en ligne sur le site internet : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

Le préfet,

Le Préfet du Pas-de-Calais

  
Louis LE FRANC

## Annexe : Composition de la CLE du SAGE de la Lys

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lys, en vigueur, est reprise en intégralité ci-dessous, avec les modifications apparaissant en italique.

### **Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (28 membres) :**

<b>Conseil Régional Hauts de France</b>
M. Simon JOMBART
M. Hakim ELAZOUZI
<b>Conseil Départemental du Pas-de-Calais</b>
Mme Emmanuelle LEVEUGLE
Mme Florence WOZNY
M. Ludovic GUYOT
<b>Conseil Départemental du Nord</b>
Mme Carole BORIE
M. Philippe WAYMEL
<b>Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais</b>
<i>M. Jean-Claude DISSAUX, Maire d'AIRE-SUR-LA-LYS</i>
<i>M. Hervé DUPONT, Maire d'ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE</i>
<i>M. Dominique DELECOURT, Maire de CUINCHY</i>
<i>M. Franck HANNEBICQUE, Maire de BUSNES</i>
<i>M. René HOCQ, Maire de BURBURE</i>
<i>M. Joël ROLIN, Maire de RECLINGHEM</i>
<i>M. Pierre GILLEMANT, Maire de MAGNICOURT-EN-COMTE</i>
<i>M. Denis PREVOST, Maire de LAMBRES-LES-AIRES</i>
<i>M. Jean-MICHEL DESSE, Maire de VIEILLE-CHAPELLE</i>
<i>M. Michel DOUTRIAUX, Maire de MATRINGHEM</i>
<b>Membres nommés par l'Association des Maires du Nord</b>
<i>M. Joël DUYCK, Maire de MERVILLE</i>
<i>M. Joël DEVOS, Maire de STEENWERCK</i>
<i>M. Alain BEZIRARD, Maire d'ERQUINGHEM-LYS</i>
<i>M. Jérôme DARQUES, Maire de MORBECQUE</i>
<b>Syndicat Mixte pour le SAGE de la Lys</b>
M. Pierre SENECHAL
M. Philippe SCAILLIEREZ
M. Gérard OGIEZ
M. Jacques SWITALSKI
M. Jean-Jacques DEWYNTER
M. Jean-Philippe BOONAERT
<b>Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale</b>

M. Didier BEE

**Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (14 membres) :**

Deux représentants de Monsieur le Président Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais
Monsieur le Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France, ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association « STOP Inondations d'Allouagne », ou son représentant
Monsieur le Président de la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ou son représentant
Monsieur le Président de la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ou son représentant
Deux représentants des Distributeurs d'eau
Monsieur le Président de l'Association « Lys sans frontières », ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association de la protection de la nature « Nord Nature Environnement », ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association de défense des Puits Artésiens, ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association de consommateurs « Consommation, Logement et Cadre de vie », ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association d'Union Interprofessionnelle, ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association autorisée de drainage et d'irrigation de Béthune-Lillers, ou son représentant

**Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État (9 membres) :**

Monsieur le Préfet Coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Lys, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, ou son représentant
Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, ou son représentant
Monsieur le Directeur Territorial des Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Office Français de la Biodiversité, ou son représentant

